



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-5**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : 04/02/2016


**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etalent Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNÁNDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 7.1
Decisions budgétaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Pour éviter que l'action des services publics ne soit paralysée dans l'attente du vote du Budget Primitif, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016 des services de l'Eau et de l'Assainissement, il convient de recourir à cette procédure pour inscrire des crédits par anticipation, et ainsi ne pas interrompre nos travaux d'investissement.

**DL.2016-5 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT -**

Présents et représentés : 54
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)
Commune d' Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016

DL.2016-2	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-3	01.03	BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DL.2016-4	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-5	01.05	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
DL.2016-8	01.08	COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS
DL.2016-58	08.05	APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) ' MIEUX HABITER, MIEUX LOUER ' AVEC SECTEURS RENFORCES-PRINCIPE D INTERVENTION FINANCIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
04 FEV. 2016
COURRIER ARRIVE

Les crédits d'investissement votés en 2015 aux chapitres 20, 21 et 23, s'élèvent à :

<u>BUDGET EAU</u>	
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	45 000,00 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	6 210 983,15 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	1 200 000,00 €
Total	7 455 983,15 €

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	51 000,00 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	5 696 039,45 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	1 150 000,00 €
Total	6 897 039,45 €

Si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place à compter du 1^{er} février 2016 de crédits d'investissement pour les montants suivants, à hauteur de 10 % des dotations d'investissement 2015 (chiffres arrondis) :

<u>BUDGET EAU</u>	Dotations
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	4 500 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	621 098 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	120 000 €
Total dépenses d'équipement EAU	745 598 €

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	Dotations
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	5 100 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	569 604 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	115 000 €
Total dépenses d'équipement ASSAINISSEMENT	689 704 €

Les crédits d'investissement votés en 2015 aux chapitres 20, 21 et 23, s'élèvent à :

<u>BUDGET EAU</u>	
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	45 000,00 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	6 210 983,15 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	1 200 000,00 €
Total	7 455 983,15 €

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	51 000,00 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	5 696 039,45 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	1 150 000,00 €
Total	6 897 039,45 €

Si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place à compter du 1^{er} février 2016 de crédits d'investissement pour les montants suivants, à hauteur de 10 % des dotations d'investissement 2015 (chiffres arrondis) :

<u>BUDGET EAU</u>	Dotations
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	4 500 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	621 098 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	120 000 €
Total dépenses d'équipement EAU	745 598 €

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	Dotations
Chapitre 20 « immobilisations incorporelles »	5 100 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	569 604 €
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	115 000 €
Total dépenses d'équipement ASSAINISSEMENT	689 704 €